

Finances publiques (24 heures)

J. Diethoeffer (magistrat à la CAA de Nancy, ancien rapporteur à la Cour des comptes)

Les débats autour de la dépense publique, de la dette ou encore des prélèvements obligatoires marquent l'espace public contemporain. Qu'est-ce qu'une niche fiscale ? Qu'est-ce que la dette ? Comment emprunte l'Etat ? Toutes ces questions ne peuvent trouver de réponse satisfaisante et aboutir à un débat cohérent qu'au prix d'une bonne connaissance des outils des finances publiques. Cette option poursuit donc l'objectif d'initier, voire d'approfondir, la thématique des finances publiques.

Elle peut également, même si ce n'est pas son premier objet, s'inscrire dans la perspective notamment des concours administratifs. Se familiariser au plus tôt permet en effet d'éviter une phase fastidieuse de bachotage.

Cette option mobilisera des connaissances juridiques, spécialement de droit constitutionnel, mais également des connaissances économiques. En retour, l'option éclaire d'ailleurs les cours d'économie et de droit public. Elle permet notamment aux étudiants de savoir où chercher l'information en matière de finances publiques.

Du point de vue du plan, nous suivrons une logique progressive passant des grandes notions et enjeux aux sources. Puis, nous analyserons les principes qui constituent l'ossature des finances publiques. Bien sûr, nous évoquerons des éléments de théorie générale de l'impôt. Nous évoquerons la préparation et l'exécution des lois de finances pour terminer sur le contrôle des finances publiques, qui constitue une préoccupation croissante.

La pédagogie est avant tout basée sur des éléments de cours, éclairé d'exemples. Mais, nous organiserons également des débats. La taille du groupe permet des échanges en tant que de besoin. Enfin, un cours complet est communiqué sous forme informatique.